

La devise « *d'Handwierk schafft d'Zukunft* » confirmée dans l'Accord de coalition

L'assemblée plénière de la Chambre des Métiers considère que l'accord de coalition 2023-2028 intègre favorablement les stratégies de promotion de l'entrepreneuriat et du soutien durable aux PME artisanales tout en mettant en évidence que les entreprises sont un pilier de notre société et sa principale source de richesse.

Alors que la situation conjoncturelle dans l'Artisanat se dégrade, et ce plus particulièrement dans le secteur de la construction, la Chambre des Métiers note que plusieurs de **ses 30 propositions** trouvent **un écho favorable dans l'accord de coalition**, lequel cite par ailleurs expressément **l'Artisanat** dans le cadre de domaines essentiels de l'éducation, du développement économique, de l'énergie ou encore du logement.

Même si les intentions du Gouvernement ne sont pas encore clairement formulées sur toutes une panoplie de mesures, force est de constater que **les sujets du logement et de la simplification administrative** sont largement thématiques dans l'accord de coalition. Il s'agit de **deux sujets prioritaires** pour lesquels le Gouvernement a **une obligation de résultat**.

Une organisation du travail moderne tenant compte des besoins des entreprises et des salariés

La Chambre des Métiers accueille favorablement le fait que le Gouvernement entend faciliter l'organisation du temps de travail à travers la possibilité de négociation des horaires de travail entre salariés et employeurs au niveau de l'entreprise. Cette vision nouvelle de **modèles de travail plus flexibles** permettra de renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale, tout en assurant une meilleure « work life balance ». La chambre est en revanche plus réservée par rapport à certains aspects de la politique familiale, comme l'allongement du congé parental de 6 à 9 mois, susceptibles de créer des problèmes organisationnels dans les PME artisanales.

Une dynamisation du marché de la construction et du logement

La Chambre des Métiers salue **la double ambition** du Gouvernement visant à redynamiser le marché de la construction à court terme et à augmenter, à travers de différents instruments, l'offre de logements (abordables) au Luxembourg.

Concernant les mesures à court terme, elle note que certaines de ses propositions ont été prises en considération. En raison des difficultés rencontrées par les métiers de la construction, reflétées par les enquêtes de conjoncture de la Chambre des Métiers et du STATEC, elle compte sur le Gouvernement pour **une mise en vigueur rapide** de ces mesures qui selon l'accord devraient être adoptées « pour l'exercice fiscal 2024 ». Il est de plus primordial à ce que le Gouvernement mette l'accent sur le report en avant des investissements publics pour compenser, du moins partiellement, une demande privée défaillante.

L'Artisanat – partenaire de la transition énergétique

L'accord de coalition permettra à l'Artisanat d'évoluer dans un encadrement politique sectoriel défini par le « **Pakt Pro Artisanat** » qui a pour vocation de soutenir les principaux axes stratégiques de développement des PME artisanales, notamment ceux du développement durable et de la transition énergétique. Dans une même logique, la continuation du « **Klimapakt fir Betriber** » vise à favoriser l'accompagnement des PME du secteur dans leurs efforts de décarbonation. La Chambre des Métiers salue cette approche proactive qui confirme et pérennise ses initiatives récentes engagées en partenariat avec la Klima-Agence (efficacité énergétique, énergies renouvelables, électromobilité).

La promotion de l'indépendance et des investissements

Le Gouvernement prévoit de **réformer le statut de l'indépendant** et compte évaluer et adapter, le cas échéant, le droit au chômage partiel pour les indépendants. La chambre professionnelle s'en félicite tout comme des initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat et notamment **la transmission d'entreprises** qui fera l'objet d'un programme spécifique de soutien à travers des soutiens financiers ciblés, notamment avec le concours de la SNCI et à travers des avantages fiscaux.

La **réforme des régimes d'aides** étatiques (PME, *de minimis*, RDI, environnement, énergie) tant attendu sera sur l'agenda du nouveau gouvernement, ce qui est considéré comme un signal fort par les PME artisanales.

Focus sur la promotion des métiers artisanaux et de nouvelles filières de formation

Conscient du besoin aigu de main-d'œuvre qualifiée, l'accord prévoit à juste titre de valoriser résolument la formation professionnelle à travers d'initiatives de **promotion** et de sensibilisation (action « Hallo Handwerk »). D'autres mesures, comme **l'introduction d'une « 1^{ère} DAP »** ou **d'un futur système de formation professionnelle supérieure**, constituent des éléments sur lesquels une « stratégie compétences » pourra être construite et permettra à l'Artisanat de contribuer à construire l'avenir du Luxembourg.

Communiqué par la Chambre des Métiers

Dina Post
Communication, Marketing et Relations publiques
2, Circuit de la Foire Internationale
BP 1604 · L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 281
E-mail: presse@cdm.lu